

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi, 5 décembre 2016 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
5. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT DE TAXATION »
6. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT »
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 191-16 INTITULÉ « RÈGLEMENT VISANT À IDENTIFIER LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE MEUNIER AU MOULIN BANAL DES ÉBOULEMENTS
9. RÉOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017
10. PERMIS DE REMBLAI/DÉBLAI EN ZONE DE MOUVEMENT DE SOL
11. NOMINATION DE LINDA GAUTHIER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE –AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
13. AFFECTATION DU FONDS DE PARC AUX FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN DE L'OBSERVATOIRE DE LA GÉOSPHERE
14. AFFECTATION SURPLUS ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
15. SUBVENTION - PROGRAMME POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER
16. RÉOLUTION CONFIRMANT L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX
17. FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (23 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER)
18. DEMANDE DE DON
 - CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS
19. REPRÉSENTATION
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

220-12-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

221-12-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté.

222-12-16 Adoption des comptes

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

DE SALES LATERRIÈRE PIERRE	26.69 \$
GÉLINAS SIMON	224.69 \$
SUCCESSION DENISE LATOUCHE	110.12 \$
TREMBLAY PARISE	59.70 \$
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	1 141.56 \$
APSAM	135.00 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	218.45 \$
BELL CANADA	243.78 \$
BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	118.07 \$
BILODEAU MATHIEU	21.63 \$
CANADA POST CORPORATION	100.58 \$
CÉGEP DE JONQUIÈRE	180.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	166.07 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	163.26 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	108.13 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	40.00 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	217.03 \$
ÉQUIPEMENT PORTNEUF CHAMPLAIN INC.	73.56 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	360.61 \$
HYDRO-QUÉBEC	996.82 \$
LA COOP DE L'ARBRE	25.00 \$
LE CHARLEVOISIEN	892.20 \$
LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC.	78.75 \$
MJS	171.31 \$
MRC DE CHARLEVOIX	18.55 \$
PG SOLUTIONS	3 346.71 \$
POSTE CANADA	396.66 \$
SONIC	3 042.49 \$
	<hr/>
	12 718.76 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	94.90 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 260.08 \$
ESSO	57.34 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 287.52 \$
HYDRO-QUÉBEC	579.48 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	557.47 \$
	<hr/>
	8 836.79 \$

VOIRIE-TRANSPORT

ATELIER SC CONCEPT	275.94 \$
BAIE-SAINT-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	886.92 \$
BELL CANADA	94.90 \$
BELL MOBILITÉ	147.80 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	570.01 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	694.31 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	15.46 \$

ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	4 646.15 \$
ESSO	2 637.09 \$
F. MARTEL & FILS INC.	2 741.91 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	2 005.40 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	1 535.37 \$
HYDRO-QUÉBEC	517.13 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	881.69 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	3 088.44 \$
MACPEK	92.10 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	29.66 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	74.68 \$
PROMOTEK	333.76 \$
SERVICES TECHNIQUES YVAN BERROUARD	109.23 \$
SOLUGAZ	345.80 \$
	<hr/>
	21 723.75 \$
<u>AQUEDUC</u>	
BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	42.64 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	445.53 \$
HYDRO-QUÉBEC	109.88 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	338.85 \$
RESTAURANT AU GRÉ DU VENT	45.99 \$
	<hr/>
	982.89 \$
<u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u>	
BELL CANADA	94.49 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	14.43 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	216.34 \$
SANI CHARLEVOIX	919.80 \$
	<hr/>
	1 245.06 \$
<u>URBANISME</u>	
M.R.C. DE CHARLEVOIX	1 032.86 \$
	<hr/>
	1 032.86 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
AXE CRÉATION	86.23 \$
BELL CANADA	101.80 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	2 927.83 \$
PILOTE MÉLANIE	50.00 \$
SENTIERS DE LA CAPITALE	6 492.13 \$
SENTIERS DE LA CAPITALE	3 794.18 \$
SENTIERS DE LA CAPITALE	3 254.75 \$
VITRERIE CÔTÉ	7 311.71 \$
	<hr/>
	24 018.63 \$
TOTAL	<hr/> <hr/> 70 558.74 \$

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires à la directrice générale.

223-12-16 Avis de motion « Règlement de taxation »

Régis Pilote, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un « Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout et assainissement des eaux, gestion des déchets) ».

224-12-16 Avis de motion « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt »

Ruth Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt ».

225-12-16 Adoption du règlement n° 191-16 intitulé « Règlement visant à identifier la pratique traditionnelle de meunier au moulin banal des Éboulements

ATTENDU QUE des travaux de documentation approfondie ont été réalisés au Moulin banal des Éboulements dans le cadre d'un stage en conservation du patrimoine au sein d'Héritage canadien du Québec;

ATTENDU QUE le résultat de ce stage a fait ressortir la grande valeur de la pratique traditionnelle du meunier dans le milieu, mais aussi sa fragilité en raison d'un manque de relève;

ATTENDU QUE la municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son comité consultatif en urbanisme, identifier des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 26 octobre 2016 au sujet de la tenue d'une séance du comité consultatif d'urbanisme au cours de laquelle chacune des personnes intéressées à l'identification de la pratique traditionnelle de meunier peut se faire entendre;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a tenu une séance publique, le 9 novembre 2016, afin d'écouter les représentations des personnes intéressées au sujet du projet d'identification de la pratique traditionnelle;

ATTENDU QU'à la suite de la séance publique, le comité consultatif en urbanisme a émis, le 9 novembre 2016, un avis favorable au conseil municipal à l'effet d'identifier la pratique traditionnelle de meunier au Moulin banal des Éboulements au registre du patrimoine culturel à titre de patrimoine immatériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que le règlement portant le n° 191-16 soit adopté et que le conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du présent règlement.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « **Règlement visant à identifier la pratique traditionnelle de meunier au Moulin banal des Éboulements** » et porte le numéro 191-16.

3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'identifier la pratique traditionnelle de meunier au Moulin banal des Éboulements.

4. IDENTIFICATION DE LA PRATIQUE

La pratique traditionnelle identifiée par le présent règlement est associée à la production de farine de blé et de sarrasin, effectuée selon un processus de mouture traditionnel sur moulages de pierre actionnées par une grande roue à godets, intégrant le même type de mécanisme qu'à l'époque de la Nouvelle-France.

Elle est opérée par le meunier, Monsieur Jean-Guy Tremblay, porteur de la pratique et unique intervenant permanent de la pratique au Moulin banal, qui est assisté par un assistant meunier durant la période estivale.

5. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La pratique de Monsieur Jean-Guy Tremblay se distingue par l'accomplissement de différentes tâches telles que :

- La production de farine et le conditionnement de la production;
- La surveillance, le nettoyage et l'entretien régulier du moulin et de son mécanisme;
- La restauration périodique de ces derniers éléments;
- Des tâches administratives liées à la commande et la réception du blé, ainsi qu'à la vente et à la livraison de farine.

6. MOTIFS DE L'IDENTIFICATION

- Cette pratique est qualifiée de traditionnelle puisqu'elle fait appel à des techniques et des savoir-faire utilisés dès la mise en fonction des premiers moulins, sous le régime de la Nouvelle-France;
- Elle se rattache à un mécanisme technique traditionnel et qui a été conservé en majeure partie intègre depuis sa mise en place à la fin du 18^e siècle;
- Elle est opérée à l'intérieur d'un moulin banal de quatre étages, lesquels sont tous utilisés par le meunier pour opérer la production de farine, ce qui la rend spécifique au Moulin banal des Éboulements;
- Elle se démarque par la variété des actions menées : en plus de la production de farine, le meunier se charge d'effectuer les travaux d'entretien et de restauration liés à la maçonnerie, au chaulage et à la peinture des bâtiments, à la réfection des joints, aux réparations portant sur la charpente ou le barrage en billots de bois et à la restauration des granges présentes sur le site. L'ensemble de ses connaissances et de ses savoir-faire qui en découle contribue dès lors à le distinguer d'autres meuniers;
- Elle est la seule à être opérée tout au long de l'année grâce à une grande roue fonctionnant par la seule force motrice de l'eau. Cette grande roue est la seule capable au Québec de faire fonctionner un moulin à longueur d'année.

L'ensemble de ces éléments marque les particularités et l'unicité de cette pratique au Moulin banal des Éboulements. De plus, le fait que cette dernière ne soit portée que par Monsieur Tremblay aujourd'hui et qu'il y ait absence d'une relève pour ce dernier vient lui conférer une valeur encore plus grande.

La municipalité est consciente de l'importance qu'a celle-ci pour sa communauté et pour le renforcement de son identité culturelle. C'est pourquoi elle procède à son identification, de façon à permettre son inscription au registre du patrimoine culturel immatériel. Cette identification permettra non seulement de la mettre en valeur dans la municipalité et dans la région de Charlevoix, mais contribuera aussi à faire rayonner le milieu d'où elle provient.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

226-12-16 Résolution établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • lundi 9 janvier 2017 | • lundi 6 février 2017 |
| • lundi 6 mars 2017 | • lundi 3 avril 2017 |
| • lundi 1 ^{er} mai 2017 | • lundi 5 juin 2017 |
| • lundi 3 juillet 2017 | • lundi 7 août 2017 |
| • mardi 5 septembre 2017 | • lundi 2 octobre 2017 |
| • lundi 13 novembre 2017 | • lundi 4 décembre 2017 |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

227-12-16 Permis de remblai/déblai en zone de mouvement de sol - Mme Dorothée Ramsay

CONSIDÉRANT la demande de permis de remblai/déblai (enrochement) en zone de mouvement de sol sur un terrain du 420, rue du Domaine des Gagniers;

CONSIDÉRANT que la demandeuse a fourni les documents requis pour répondre aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les effets des travaux de stabilisation de la berge feront en sorte d'accroître la stabilité générale du site selon les conclusions de l'étude géotechnique produite;

CONSIDÉRANT que les effets des travaux seront minimisés par le fait que les travaux seront et devront rester circonscrits et très localisés;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur devra utiliser l'outillage et la machinerie appropriée ainsi que valider les périodes de grandes marées;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés selon les plans et méthodes de travail figurant à l'annexe 1 du rapport d'expertise géotechnique de Harp Consultant, réalisé en octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à délivrer le permis de déblai/remblai (enrochement) situé en zone de mouvement de sol sur le chemin du Domaine des Gagniers à Saint-Joseph-de-la-Rive.

228-12-16 Nomination de Linda Gauthier sur le conseil d'administration du camp Le Manoir des Éboulements

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de nommer la directrice générale, Madame Linda Gauthier, à titre de représentante de la municipalité sur le conseil d'administration du camp Le Manoir des Éboulements, et ce, pour une période de deux ans.

229-12-16 Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Thomas pour un montant subventionné de 78 254.66 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

230-12-16 Affectation du fonds de parc aux frais d'acquisition du terrain de l'observatoire de la géosphère

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a acquis récemment le terrain appartenant à l'Observatoire de la géosphère de Charlevoix;

CONSIDÉRANT les frais encourus pour l'acquisition dudit terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'affecter la somme de 5 422 \$ provenant du fonds de parc pour défrayer une partie des coûts de cette acquisition.

231-12-16 Affectation surplus St-Joseph-de-la-Rive

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'affecter la somme de 742 \$ provenant du surplus du secteur St-Joseph-de-la-rive à la réparation de la rampe à l'édifice Jean XXIII.

232-12-16 Subvention – programme pour la récupération hors foyer

CONSIDÉRANT que le « programme pour la récupération hors foyer » est un programme donnant l'opportunité aux citoyens de récupérer dans les aires publiques de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acquérir, par le biais du « *Programme pour la récupération hors foyer* », dix unités de bacs déchets/recyclage auprès de Mobilier public.com, au coût de 8 565 \$ excluant les taxes, ce montant étant subventionné à la hauteur de 70 % par le programme, soit la somme de 5 995 \$, la différence étant défrayée par la municipalité.

233-12-16 Résolution confirmant l'appui de la municipalité des Éboulements pour la présentation d'un projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun de l'offre municipale en sécurité incendie par la MRC de Charlevoix

ATTENDU QUE le MAMOT procède à un appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité, visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'objectif de cet appel de projets est de soutenir la réalisation d'études d'opportunité comportant un état de situation, un diagnostic et un ou des scénarios de mise en commun, de même que leurs incidences;

ATTENDU QUE le programme est assorti d'une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles (aide maximale de 30 000 \$ et que la MRC de Charlevoix est en mesure de financer l'autre partie des frais, soit 50 % des coûts totaux admissibles;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Charlevoix juge pertinent de procéder à une telle étude, afin d'évaluer les opportunités concernant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie pour le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a transmis le devis d'étude à la Municipalité des Éboulements et qu'il y a lieu de donner l'appui du conseil municipal à l'égard de la présentation du projet par la MRC de Charlevoix à la Direction régionale (DR) du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité des Éboulements confirme son appui à la MRC de Charlevoix à l'égard de la présentation du projet d'étude, incluant le devis d'étude soumis pour approbation au Conseil.

QUE la Municipalité des Éboulements confie la responsabilité à la MRC de Charlevoix de présenter le projet d'étude à la Direction générale du MAMOT et d'en assurer la coordination, une fois l'approbation reçue de la part du MAMOT.

234-12-16 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- que le bureau soit fermé pendant la période des Fêtes soit du vendredi 23 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017 inclusivement.

235-12-16 Demande de don – Club FADOQ Les Blés Mûrs

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder la somme de 150 \$ au club FADOQ Les Blés Mûrs pour la fête de Noël qui aura lieu le samedi 17 décembre 2016.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations et activités auxquelles ils ont participé au cours des dernières semaines, ainsi que celles prévues à court terme dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

236-12-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 9 h 05, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière